



COMMUNE D'AIGLE
La Municipalité

REGLEMENT D'UTILISATION DES INSTALLATIONS DU SKATEPARK - AUX GLARIERS

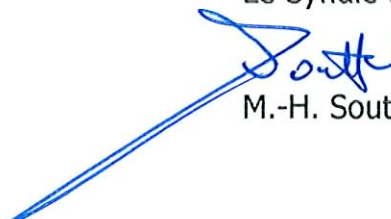
1. La *Commune d'Aigle*, propriétaire, met la surface et les installations du parc de skateboard des Glariers à disposition de l'*Association Royal Eagle Company (R.E.C)*, dont le siège est à Aigle (ci-après nommée l'*Association*).
2. Le parc est librement ouvert à tous, dans le respect des installations.
3. L'*Association* est responsable :
 - a. de l'ouverture du parc le samedi, le dimanche et les jours fériés.
En semaine, l'ouverture est assurée par les services communaux;
 - b. de la fermeture du parc, tous les jours;
 - c. de faire respecter les horaires suivants :

<i>du lundi au dimanche</i>	
<i>et jours fériés</i>	<i>10 h 00 à 22 h 00</i>
 - d. du maintien de la sécurité à l'intérieur et aux abords immédiats du parc;
 - e. du respect de la tranquillité publique avoisinante;
 - f. de la propreté permanente et de l'entretien des installations;
4. Toute délégation d'obligation se fera uniquement avec l'accord écrit de la Municipalité.
5. Les émissions sonores, qu'elles qu'en soient les sources, ne doivent pas importuner le voisinage. En cas de départ nocturne, tout bruit inutile sera évité.
6. Le stationnement des véhicules ne se fera pas hors des cases marquées. Tout accès avec un véhicule motorisé est interdit à l'intérieur de l'enceinte.
7. Les manifestations ponctuelles (au maximum 4 par an) doivent faire l'objet d'une autorisation écrite de la Municipalité, à requérir trois semaines à l'avance.

8. Tout dégât constaté sera réparé par l'*Association*. En cas de non-respect, la réparation sera effectuée par la commune et facturée à l'*Association*.
9. Tout non-respect de ce règlement permet à la Municipalité de fermer les installations sans préavis et de retirer l'autorisation accordée à l'*Association*.

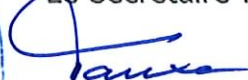
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


M.-H. Soutter



Le Secrétaire :



F. Tauxe

AU NOM DE L'ASSOCIATION ROYAL EAGLE CLUB

Le Président :


Gilles Duroux

Le Secrétaire :


Pedro Dos Santos

Ainsi fait à Aigle, le 27 juillet 2004